ACTUALITÉS Publié le **21/11/2023** | mis à jour le 20/11/2023

Aggravation de l'accès aux soins : L'UFC-Que Choisir attaque l'État pour inaction

Lauren NELSON,

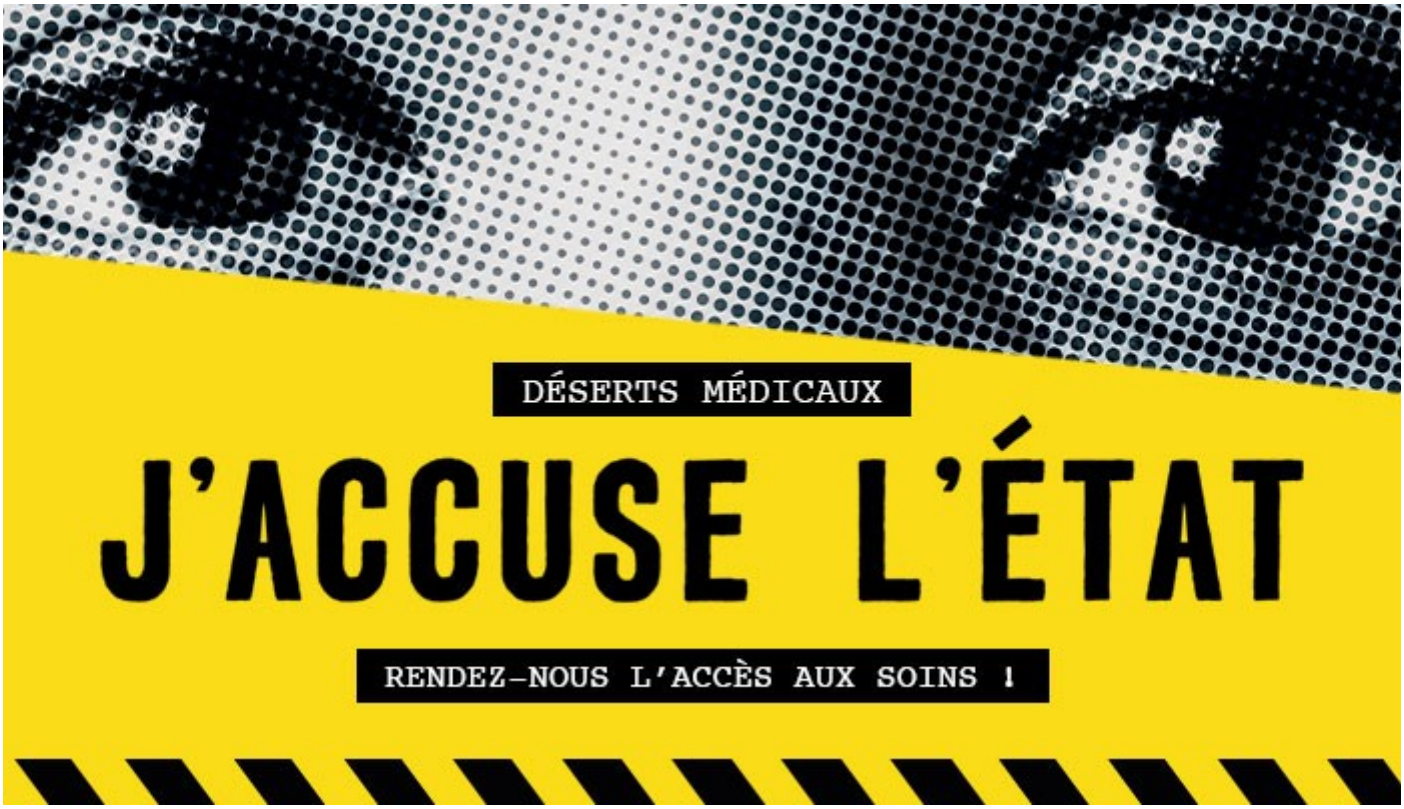

Depuis plus de 10 ans l'UFC-Que Choisir ne cesse de sonner l'alerte sur les inégalités d'accès aux soins en France. Aujourd'hui, elle publie une nouvelle étude qui montre l'aggravation criante de ces inégalités en actualisant sa carte interactive. Après des années de négociations auprès des décideurs politiques qui restent sans réponse, elle saisit aujourd'hui le Conseil d'État pour faire constater et sanctionner la coupable inaction gouvernementale, et enjoindre l'État à prendre les mesures à la hauteur des enjeux. L'association lance également ce jour, avec ses associations locales, une campagne nationale de sensibilisation et de mobilisation #MaSanténattendPlus. Elle invite les Français à consulter sa carte interactive et à soutenir son action en signant et partageant en masse sa pétition « Accès aux soins :

j'accuse l'État ».

83 % des Français résident dans un désert médical

L'accès géographique à la médecine de ville, qui s'est détérioré ces dernières années (1), est aujourd'hui extrêmement dégradé sur le territoire. En se basant sur l'offre médicale accessible à moins de 45 minutes de route, notre étude montre en effet que 19,3 % des Français résident dans un désert médical (2) pour l'ophtalmologie, et que 24,8 % des femmes et 28,9 % des enfants habitent respectivement dans un désert médical gynécologique et pédiatrique (3).

Si les déserts médicaux sont moins répandus pour les généralistes (2,6 % de la population), la situation reste tout de même tendue pour 23,7 % des usagers qui ont d'importantes difficultés (4) pour accéder à ce pilier du parcours de soins à moins de 30 minutes de chez eux.

En combinant la dimension géographique et financière de l'accès aux soins, c'est-à-dire en ne prenant en compte que l'accès aux praticiens ne pratiquant pas de dépassements d'honoraires, la situation devient absolument catastrophique en ce qui concerne l'accès aux spécialistes, et ceux tant dans les zones rurales qu'urbaines.

En fixant l'attention sur les seuls médecins respectant le tarif de base de la sécurité sociale, ce sont ainsi 50,3 % des enfants qui habitent dans un désert médical pour les pédiatres, 59,3 % des habitants du pays qui résident dans un désert médical pour les ophtalmologues, et 69,6 % des femmes qui sur le territoire national vivent dans un désert médical pour les gynécologues. Au global, ce sont 83 % de nos concitoyens qui vivent dans un désert médical pour au moins l'une des spécialités !

Obtenir un rendez-vous chez un médecin : une gageure aujourd'hui

Les bénévoles des associations locales de l'UFC-Que Choisir ont contacté anonymement 2 642 médecins généralistes présents dans 70 départements pour savoir s'ils acceptaient de les suivre en tant que médecin traitant. Quatre ans après une première enquête de ce type (5), les résultats montrent une inquiétante dégradation de la situation puisque la majorité des généralistes interrogés (51,5 %) (6) ont refusé cette demande alors qu'ils étaient 44 % en 2019. Compte tenu de l'évolution de la démographie des généralistes (7), il n'est pas surprenant de constater que la principale raison du refus évoquée par les médecins est le fait qu'ils suivent déjà trop de patients (74 % des cas), la deuxième raison évoquée étant leur retraite qui approche (12 % des refus).

Les bénévoles de l'association ont également contacté 761 ophtalmologues présents dans 65 départements afin de demander s'il était possible d'obtenir un rendez-vous pour une visite de contrôle, en tant que nouveaux patients. Dans 28 % des cas, les professionnels interrogés ont refusé de planifier un rendez-vous. Et quand un

ophtalmologue accepte de vous recevoir, pour être effectivement examiné, il faut voir loin ! En effet, le délai moyen d'obtention d'un rendez-vous est de 65 jours, et peut même parfois être supérieur à 1 an. Les délais d'attente pour consulter un ophtalmologue sont réduits si les usagers s'adressent à des professionnels pratiquant des dépassements d'honoraires.... *« Autrement dit, pour consulter un spécialiste, le temps, c'est de l'argent, ce qui est tout simplement intolérable dans le secteur de la santé. »* déplore Marie-Amandine Stevenin, Présidente de l'UFC-Que Choisir.

Face à une situation intolérable, la coupable inaction gouvernementale

Pour répondre à cet éloignement de l'accès aux soins, l'UFC-Que Choisir promeut depuis 2012 la mise en place de mesures concrètes (8) visant à résorber la fracture sanitaire. Si un nombre croissant de parlementaires partagent les positions de notre association et les défendent dans le cadre de nombreuses propositions de lois/amendements qu'ils portent, le gouvernement, lui, fait systématiquement obstruction, en promouvant le *statu quo* plutôt que l'action résolue.

Plus particulièrement, l'exécutif rejette avec une inquiétante obstination toutes les demandes en lien avec la régulation de l'installation des médecins, arguant de l'inefficacité d'une telle mesure. Comment encore tolérer un tel discours alors même que des règles d'installation de nombreuses autres professions libérales dans le domaine de la santé (les sages-femmes, les infirmières, les kinésithérapeutes, ou encore dernièrement les dentistes) permettant de mieux répartir l'offre sur le territoire existent et montrent une véritable efficacité ?

L'UFC-Que Choisir attaque l'État pour inaction et lance une grande campagne #MaSanténNattendPlus

Devant l'urgence à mettre fin aux inégalités territoriales sur l'accès aux soins et refusant d'assister plus longtemps au spectacle affligeant d'un gouvernement faisant preuve d'immobilisme, l'UFC-Que Choisir, association agréée en santé, passe aujourd'hui à l'action :

- Elle dépose un recours devant le Conseil d'État pour que la plus haute autorité administrative constate et sanctionne l'inaction du gouvernement, mais en plus qu'elle l'enjoigne à prendre sans délai les mesures courageuses permettant de résorber la fracture sanitaire ;
- Elle lance, avec ses associations locales, une campagne de terrain pour sensibiliser et mobiliser les habitants de nos territoires contre les déserts médicaux auxquels ils sont confrontés. Ses associations locales entourent de

rubalises « J'accuse l'État » certains lieux stratégiques (CPAM, ARS) pour symboliser les inégalités d'accès aux soins et dénoncer l'inaction du gouvernement ;

- Elle invite l'ensemble des Français à consulter sa carte interactive gratuite sur l'état de l'accès aux soins dans leurs communes, et les appelle à soutenir massivement son action en signant et partageant sa pétition « Accès soins – J'accuse l'État ».

ETUDE-FRACTURE-SANITAIRE Télécharger

(1) Dans notre étude, nous montrons que l'accès territorial à un généraliste, à un pédiatre, et à un gynécologue et à un ophtalmologue s'est dégradé depuis 2021 pour respectivement 44,4 %, 23,7 %, 54,2 % et 71,3 % de la population française.

(2) Un désert médical est caractérisé ici par une accessibilité médicale au moins 60 %

inférieure à la moyenne nationale.

(3) Voir notre étude complète pour prendre connaissance de la méthodologie employée. Pour élaborer les constats chiffrés sur la fracture sanitaire, l'UFC-Que Choisir a fait appel l'expertise de Benjamin Montmartin, Professeur d'Économétrie et Sciences des données (Skema Business School) pour collecter et traiter les données relatives aux tarifs pratiqués par les professionnels de santé, ainsi que pour calculer finement les temps de trajet pour que les usagers puissent se rendre de chez eux aux cabinets des professionnels.

(4) Un accès difficile est caractérisé ici par une accessibilité médicale au moins 30 % inférieure à la moyenne nationale.

(5) https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-enquete-aupres-des-medecins-generalistes-pres-d-un-medecin-traitant-sur-deux-refuse-de-nouveaux-patients-n73175/

(6) Cette moyenne masque d'importantes disparités territoriales, que nous précisons dans l'étude.

(7) Voir à ce sujet notre étude du 3 avril 2023 sur l'évolution de l'offre de soins : https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-acces-aux-soins-la-medecine-hospitaliere-et-de-ville-en-etat-d-urgence-vitale-n106898/

(8) L'association plaide plus particulièrement pour : i) Instaurer un conventionnement territorial des médecins, ne leur permettant plus de s'installer en zones surdotées, à l'exception du secteur 1 (tarif de la sécurité sociale) quand la situation l'exige (remplacement d'un médecin partant à la retraite ou zone très largement sous-dotée en médecins en secteur 1) ; ii) Fermer l'accès au secteur 2 (à honoraires libres) à l'origine du développement incontrôlé des dépassements d'honoraires. Les nouveaux médecins ne devraient avoir le choix qu'entre un secteur 1 aux honoraires sans dépassements et l'Option de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM), qui encadre les dépassements d'honoraires.